



# **DOSSIER DE PRESSE**

26 06 2024

#CORNOUAILLE #FONDSEUROPEENS #LEADER #RURAL #INNOVATION

# PROGRAMME LEADER 2023-2027

Programme européen pour soutenir des projets en milieu rural

# La nouvelle programmation est lancée en Cornouaille

1,6 M€ pour la programmation 2023-2027 dédiés aux projets cornouaillais.











# Point presse:

# Jeudi 27 juin 2024 à 11h

Quimper Cornouaille Développement 24 route de Cuzon, QUIMPER

#### **PARTICIPANTS**

- Marc ANDRO, vice-président de Quimper Bretagne Occidentale, vice-président délégué de Quimper Cornouaille Développement
- Valérie LE VEZO, chargée de mission développement local Programme LEADER, Quimper Cornouaille Développement

LEADER est un programme européen dont le but est de soutenir les territoires ruraux porteurs d'une stratégie de développement local et d'accompagner des projets locaux, innovants, coopératifs.

La nouvelle programmation LEADER 2023-2027 est portée par Quimper Cornouaille Développement dont la candidature a été retenue par la Région. En tant que Groupe d'Action Locale, l'Agence gèrera ainsi une dotation de 1,6 M€ pour la période 2023-2027.

La convention de mise en œuvre a été signée en décembre 2023 avec la Région Bretagne et le programme peut démarrer en ce début d'année 2024.

### **SOMMAIRE**

- 4 Le programme LEADER, qu'est-ce que c'est?
- 4 Une démarche de concertation
- 5 Une stratégie de développement rural
- 6 La sélection des projets

Le parcours d'un projet Les communes éligibles Les modalités de financement Les critères de sélection

- 8 Le comité de programmation
- 9 Quel bilan pour la dernière programmation 2014-2022?
- 10 Quimper Cornouaille Développement
- 12 Contacts

#### LE PROGRAMME LEADER : QU'EST-CE QUE C'EST ?

Intégré dans le deuxième pilier de la Politique Agricole Commune, LEADER est financé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER).

Les Régions en sont les autorités de gestion. Les Groupes d'Action Locale (GAL) sont chargés de la mise en œuvre.

Fort de 2 600 GAL en Europe, LEADER offre la possibilité de coopérer avec d'autres territoires ruraux nationaux ou européens.

Les programmes LEADER soutiennent les zones rurales en Europe et impulsent des dynamiques territoriales. Ils permettent d'innover, d'expérimenter, de mettre en œuvre des partenariats entre le secteur public et les acteurs privés. Plus qu'un outil de financement, LEADER est un programme de développement rural avec des fondamentaux qui lui sont propres : démarche ascendante, capitalisation et diffusion des bonnes pratiques, mise en réseau des acteurs locaux, coopération pour créer une synergie autour d'une stratégie territoriale.

#### UNE DEMARCHE DE CONCERTATION

D'avril à novembre 2022, Quimper Cornouaille Développement a travaillé sur la candidature au programme européen LEADER 2023-2027. Aboutissement d'une démarche de concertation de six mois avec les différents acteurs du territoire, le dossier de candidature a été remis aux services de la Région Bretagne le 4 novembre 2022.

### 1,6 million d'euros pour la Cornouaille

Après analyse des 21 dossiers déposés par les territoires bretons, à la fin du mois de février 2023, le Président du Conseil Régional nous a annoncé que la candidature de la Cornouaille était retenue avec une dotation de 1,6 M€ pour la période 2023-2027.

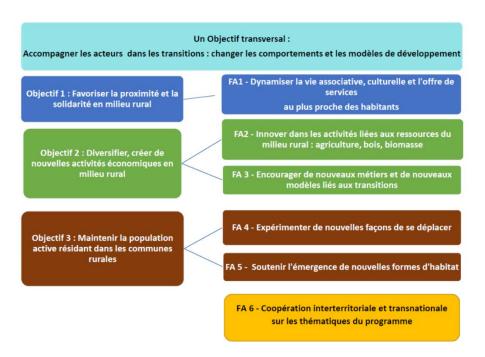
La convention de mise en œuvre du programme a été signée en décembre 2023 entre le Président du Conseil Régional et la Présidente de Quimper Cornouaille Développement. Elle encadre les procédures et les conditions d'éligibilité des projets en phase avec la stratégie présentée.

Le premier comité de programmation s'est réuni le 31 janvier 2024 pour valider le règlement intérieur et les critères de sélection.

#### UNE STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT RURAL

La stratégie a été co-construite avec les acteurs du territoire pour « nourrir le faire ensemble en Cornouaille » et favoriser les transitions écologiques.

Le programme LEADER 2023-2027 s'appuie sur 4 axes stratégiques déclinés en 6 fiches actions.



#### 4 AXES

1. **Favoriser la proximité et la solidarité en milieu rural** en facilitant l'accès aux services et en entretenant le lien social par la vie associative et culturelle

Ex: expérimenter de nouveaux services, de nouveaux lieux de vie sociale, des actions culturelles intergénérationnelles...

2. **Diversifier et créer de nouvelles activités économiques** en valorisant les ressources locales et en encourageant de nouvelles formes d'économie

Ex: appuyer les démarches territoriales sur l'agriculture et l'alimentation de proximité, la création d'activités autour de la biomasse, de l'économie circulaire et du réemploi; encourager de nouveaux métiers et de nouveaux modèles liés aux transitions...

3. **Maintenir la population active résidant dans les communes rurales** en facilitant les mobilités de proximité et les nouvelles formes d'habitat

Ex : expérimenter de nouvelles façons de se déplacer, trouver des alternatives à « l'autosolisme » ; rechercher de nouveaux modes d'habiter, plus écologiques, plus inclusifs, favorisant la sobriété foncière...

4. **Accompagner les acteurs dans les transitions écologiques** en changeant les comportements et les modèles de développement

Ex : des actions de sensibilisation de sensibilisation, formation aux enjeux du changement climatique ; des actions pour changer de pratiques dans nos façons de produire, consommer, habiter, se déplacer.

#### LA SELECTION DES PROJETS

Les porteurs de projets peuvent être des collectivités, des structures publiques, des associations, des entreprises. Les projets doivent, en premier lieu, s'inscrire dans l'une des **6 fiches actions** de la stratégie LEADER de Cornouaille. Ils doivent se réaliser dans une ou plusieurs communes rurales de Cornouaille.

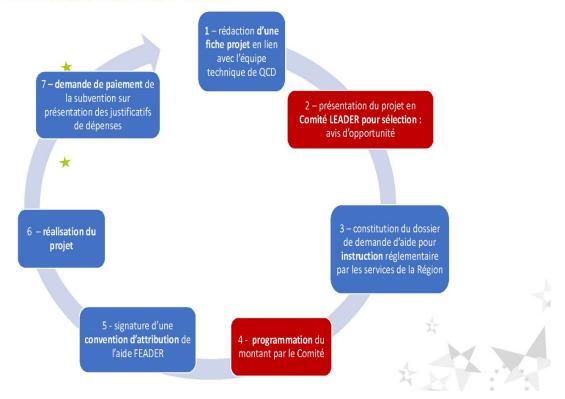
#### Le parcours d'un projet

La première étape est de prendre contact avec l'équipe technique de QCD pour vérifier l'éligibilité du projet et rédiger une fiche projet.

Les porteurs de projets rédigeront une fiche projet avec l'aide de l'équipe technique de QCD. Celle-ci sera examinée par les membres du comité LEADER. Ils seront, ensuite, auditionnés en réunion du comité. Ce dernier donnera alors un avis d'opportunité pour accorder (ou non) l'aide européenne.

Les services de la Région vérifient les aspects réglementaires de la procédure d'attribution de la subvention du FEADER.

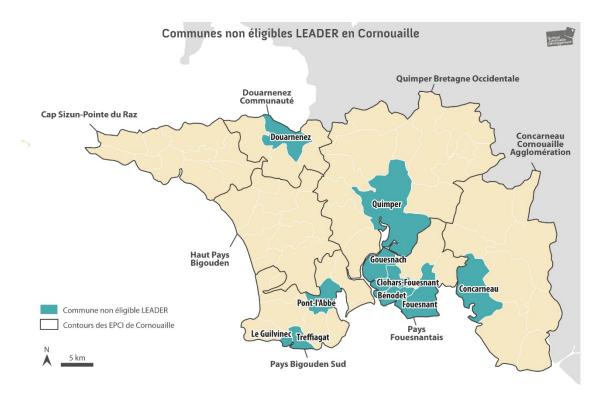
### LE PARCOURS D'UN PROJET LEADER



#### Les communes éligibles :

Ce programme est centré sur les communes rurales les moins denses.

10 communes urbaines sont inéligibles, mais elles peuvent être bénéficiaires dans le cadre d'un projet collectif avec des communes éligibles majoritaires.



#### Les modalités de financement

Le FEADER ne peut intervenir qu'en contrepartie d'une autre aide publique. LEADER peut financer 80 % du financement public total avec un plafond de 75 000 €.

L'aide minimale de FEADER est de 8 000 € et nécessite donc 2 000 € de cofinancement pour un projet à 10 000 € de fonds publics.

### Les critères de sélection

Les projets devront répondre, au moins, à 4 des 6 critères de sélection validés par le comité LEADER :

- Partenariat et coopération,
- Transitions écologique et énergétique,
- Innovation et exemplarité,
- Solidarité et lien social,
- Economie du projet et pérennité,
- Ancrage territorial en réponse aux enjeux du monde rural.

#### LE COMITE DE PROGRAMMATION

Quimper Cornouaille Développement assure l'animation du Comité de programmation LEADER chargé de **piloter le programme** et de **sélectionner les projets** qui bénéficieront de l'aide européenne.

Le comité LEADER est composé pour moitié d'élus issus des EPCI cornouaillais et pour l'autre moitié de représentants de la société civile, en l'occurrence des membres du Conseil de développement de Cornouaille.

Lors du premier Comité LEADER réuni en janvier 2024, Marc Andro, vice-président délégué de QCD, a été désigné président du Comité LEADER. Il sera assisté d'un vice-président issu du conseil de développement, Albert Billon, afin de préparer et animer les réunions du Comité.

## LE COMITE DE PROGRAMMATION LEADER 2023/2027

17 membres avec voix délibérative

Un collège public

8 élus titulaires + 8 suppléants

1 élu de QCD

7 élus des EPCI de Cornouaille

Nommés par leur conseil communautaire Pour la durée du mandat électoral Un collège privé

issu du Conseil de Développement de Cornouaille

9 titulaires + 9 suppléants

Candidature volontaire

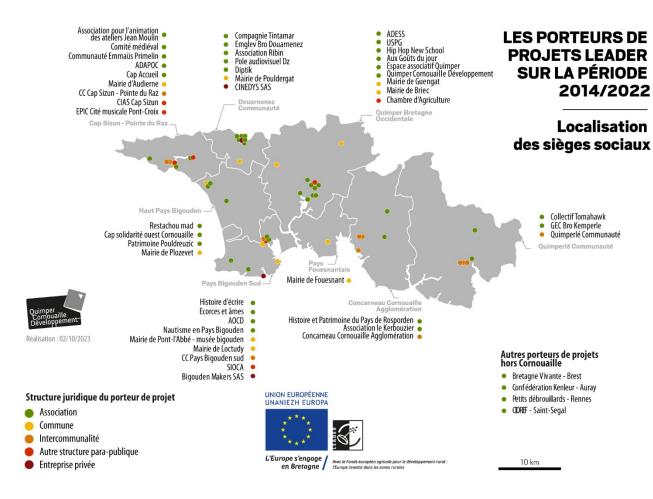
Renouvellement du Conseil de développement en septembre 2024

La Région Bretagne = Autorité de Gestion

Possibilité d'inviter des membres consultatifs : experts, cofinanceurs...

#### QUEL BILAN POUR LA DERNIERE PROGRAMMATION 2014-2022?

La programmation LEADER 2014-2022 arrivant à son terme, la totalité de l'enveloppe de 2 112 753 € a été fléchée sur 56 projets, dont les derniers sont en cours de réalisation jusqu'à la fin de l'année 2024.





## QUIMPER CORNOUAILLE DÉVELOPPEMENT

Quimper Cornouaille Développement (QCD), agence d'urbanisme et de développement, est un lieu d'échanges, de réflexion et d'élaboration de la politique de développement et d'aménagement de la Cornouaille. QCD accompagne la mise en œuvre des stratégies adaptées aux enjeux du territoire.

Créée en 2010, QCD est une association loi 1901, ayant le statut d'agence d'urbanisme agréée par l'Etat. L'Agence fait partie du réseau de la Fédération nationale des agences d'urbanisme (FNAU) et est membre fondateur de la Fédération des agences d'urbanisme et de développement de Bretagne.

QCD réunit les 7 communautés d'agglomération et de communes de Cornouaille : Quimper Bretagne Occidentale, Concarneau, Pays Fouesnantais, Haut Pays Bigouden, Pays Bigouden Sud, Douarnenez Communauté, Cap Sizun – Pointe du Raz ainsi que l'Etat, la région Bretagne, le département du Finistère, les 3 syndicats de SCOT (SYMESCOTO, SIOCA, SCOT de CCA), le Conseil de développement qui intègre les 3 chambres consulaires.

Le programme de travail de QCD se base sur 7 grands axes :

- 1. L'aménagement et l'observation territoriale, en renforçant les missions historiques de l'Agence dans les domaines de l'habitat et du logement, du foncier, de la planification, de l'économie et du commerce, en développant les moyens sur les questions des mobilités en lien avec la prise de compétence mobilité des EPCI;
- **2.** La **transition énergétique et le renforcement de Réseau TYNEO** pour répondre aux besoins en termes de conseil en rénovation énergétique et la structuration d'actions spécifiques aux énergies renouvelables.
- **3.** L'animation et la **gestion des fonds territoriaux**, notamment DLAL FEAMPA pour le maritime et l'économie bleue, et LEADER pour les projets ruraux ;
- **4.** L'attractivité économique et territoriale, en travaillant sur la notoriété de la Cornouaille à travers la réponse aux **problématiques d'emploi**, intégrant toutes les dimensions de l'attractivité des actifs (mobilité, logement, formation, ...);
- 5. Le tourisme, autour de la stratégie intégrée de la destination touristique Quimper Cornouaille, en lien avec la région Bretagne, dont l'ambition est de viser un équilibre entre de plus fortes retombées de cette activité (notamment en dehors de la pleine saison) d'une part, et une qualité de vie préservée pour les habitants, se traduit par le développement de 3 filières touristiques prioritaires en Cornouaille : les savoir-faire, l'itinérance et le nautisme ;
- 6. Le contrat de relance et de transition écologique (CRTE) (10/21) et le Pacte de cohérence pour la Cornouaille soumis à la Région, en juin 2023, résultant d'un travail collectif, définissent les pistes de développement partagées entre les élus cornouaillais. La transition écologique et le développement durable en sont des axes majeurs. Véritables feuilles de route cornouaillaises, elles définissent les axes de travail complémentaires à développer dans un futur proche pour les collectivités.
- 7. La santé, au travers l'animation du **Contrat local de santé (CLS**) dont les axes sont la prévention et la prévention de la santé à tous les âges, la lutte contre les inégalités de santé territoriale, l'attractivité de l'offre de santé et des métiers du soin et la santé environnementale.



## **CONTACTS**

## Chargée de mission développement local Programme LEADER

## **Valérie LE VEZO**

valerie.le-vezo@qcd.bzh | 02 98 10 34 05

## **Contact presse**

## **Soisik DIJON** [Relations presse]

soisik.dijon@qcd.bzh | 02 98 10 34 16 www.qcd.bzh